

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DT-1617

**AVIS IMPORTANT
BASES D'ATERRISSAGE DES HÉLIPORTS
ET PISTES D'ATERRISSAGE DES AÉROPORTS**

Baie-Comeau, le 31 mars 2016 – Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec avise la population qu'il est strictement interdit de circuler ou de jouer sur les bases d'atterrissage des héliports ainsi que sur les pistes d'atterrissage des aéroports. Pour la sécurité de la population et des équipages, ces surfaces doivent être libres d'accès en tout temps et exemptes de tout obstacle.

Toujours pour des raisons de sécurité, le Ministère rappelle qu'il est également interdit de s'approcher des hélicoptères et des avions, lorsque stationnés.

Puisqu'il en va de la sécurité de tous, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec remercie la population pour sa compréhension et sa collaboration.

-30-

Source: Sarah Gaudreault
Conseillère en communication
Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 2302
sarah.gaudreault@mtq.gouv.qc.ca

DT-1617

IMPORTANT NOTICE

SAFETY ON AIRPORT RUNWAYS AND HELICOPTER LANDING STRIPS

Baie-Comeau, March 31, 2016 – The ministère des Transports, du Développement durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) wishes to remind residents that it is strictly forbidden to play on airport runways and helicopter landing strip. For the safety of the population and aircraft crew, these areas must be kept clear and free of obstructions at all times.

MTMDET also wishes to remind residents that it is also forbidden, again for safety reasons, to approach helicopters and planes when they are stationary.

MTMDET thanks residents for their understanding and cooperation on this important matter of public safety.

- 30 -

Source: Sarah Gaudreault
Communications advisor
Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, extension 2302
sarah.gaudreault@mtq.gouv.qc.ca